

Arrêté de création de comité de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche
(ATER) au titre de la campagne 2025

La Présidente de l'université

- Vu le décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu les modalités de recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) votées au conseil académique en date du 12 septembre 2023 et au conseil d'administration en date du 20 octobre 2023 ;
- Vu la note de cadrage relative au recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche en date du 22 janvier 2025 pour la rentrée universitaire 2025-2026 ;
- Vu la publication de postes d'ATER en section 05 ;

Arrête

Article 1 :

Un comité de recrutement, chargé d'examiner et de classer les candidatures, est créé dans le cadre des opérations de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) en section 05 (Économie) pour l'IUT DE SAINT DENIS avec une affectation recherche au laboratoire CEPN.

Article 2 :

Sont nommés membres du comité de recrutement :

- Camal GALLOUJ, représentant(e) du laboratoire CEPN,
- Stefka MIHAYLOVA, représentant(e) de la formation de l'IUT DE SAINT DENIS,
- Catherine ARNAUD, représentant(e) de l'IUT DE SAINT DENIS,
- Philippe BATIFOULIER, membre du comité d'experts de la section 05,
- Ariane GHIRARDELLO, membre du comité d'experts de la section 05.

Article 3 :

Ariane GHIRARDELLO est nommé(e) président(e) du comité de recrutement.

Article 4 :

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse, le 30/04/2025

Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président du Conseil Académique

Olivier OUDAR

